



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLERE-VAL DE CHER

## AVIS AU PUBLIC

Par arrêté n°2018-004 du 14 février 2018, La Présidente de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher (CCBVC) a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bléré.

La modification simplifiée n°1 porte sur le règlement écrit de la zone AU (A urbaniser).

**Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre destiné aux observations du public seront mis à disposition du public à partir du lundi 28 mai jusqu'au vendredi 29 juin 2018:**

- **aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Bléré** (du lundi au vendredi de 9h à 17h, le mercredi de 9h à 11h45- 35 rue de Loches 37150 Bléré)
- **et aux jours et heures d'ouverture de la CCBVC** (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 - 39 rue Gambetta 37150 Bléré).

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer pour l'approbation de la présente modification simplifiée.